



FORMATION BALISEUR

Référentiel de compétences
Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

1. Objectifs et prérogatives

Sous la supervision générale de la personne désignée par la CDSI, en binôme au minimum et toujours en équipe :

- Entretenir un balisage existant et assurer le petit entretien du sentier,
- Participer à des actions de balisage d'un nouvel itinéraire en binôme avec un baliseur référent,

Selon les conditions d'accessibilité (difficulté, complexité) il sera obligatoirement accompagné d'un baliseur référent.

Le baliseur fédéral a pour objectif principal, sur le tronçon d'itinéraire fédéral dont il est chargé :

- D'entretenir, de réviser et d'optimiser le balisage existant,
- De favoriser la qualité de la progression, sur le chemin balisé, par son petit entretien et par le rapport du constat des incidents rencontrés.

Il matérialise sur le terrain le tracé d'un itinéraire fédéral GR®, GR® de Pays et PR :

- Avec des marques dont il maîtrise et respecte les dimensions et les couleurs,
- Sur des supports qu'il choisit avec discernement,
- À des emplacements déterminés avec soin tout au long de l'itinéraire pour faciliter et sécuriser la progression du randonneur.

La formation baliseur vise à former des personnes aptes à exercer la fonction de **baliseur fédéral**.

2. Activités et compétences

Le baliseur est capable d'assurer, en sécurité, dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la performance du balisage existant, en conformité à la charte officielle du balisage, et d'aider à la compréhension et à la valorisation de sa mission par les pratiquants et usagers.

Pour assurer cette fonction, le baliseur doit avoir les compétences suivantes :

- Exercer son activité dans le respect du cadre général et spécifique, des lois et réglementations en vigueur
- Avoir une attitude écoresponsable dans son activité, ses techniques et leurs réalisations
- Préparer, organiser sa mission, gérer son matériel
- Maîtriser et utiliser de manière pertinente et en toute sécurité les techniques, outils et matériels de balisage et de petit entretien.
- Rendre compte de son action, du déroulé de sa mission, des anomalies rencontrées selon les modalités attendues
- Connaître, communiquer et promouvoir son activité, son rôle et celui de la Fédération

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Situer son rôle dans l'organisation et le fonctionnement fédéral,
- D'agir dans le respect des réglementations liées au cadre de son activité de balisage et de ses limites de prérogatives,
- D'organiser, de préparer sa sortie, de rendre compte, y compris des incidents rencontrés,
- D'observer et d'analyser sur le terrain, pour choisir et mettre en œuvre de manière pertinente les techniques de balisage, de petit entretien, en toute sécurité pour lui et les autres,
- De réaliser l'ensemble de son activité avec une attitude écoresponsable,
- D'expliquer, de justifier, de promouvoir son activité, son rôle et celui de la Fédération



3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Avoir un compte fédéral ou être licencié pour s'inscrire sur le site fédéral
- Avoir fourni l'attestation de prérequis signée par la CSI :
 - ❖ Avoir fait au moins 2 sorties de découverte de balisage
 - ❖ Avoir validé la liste des capacités à acquérir lors de ces 2 sorties

L'inscription se fait en ligne sur le [site Formation de la fédération](#).

L'inscription sera définitive à réception du dossier, par le comité organisateur, comportant les documents indiqués sur le site de gestion de la formation.

4. Coût de la formation

Le coût pédagogique de la formation (hors frais annexes*) est précisé sur le site de gestion administrative de la formation.

* Frais annexes variables selon les organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation, qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement)

5. Organisateur de la formation

Les formations en balisage sont organisées par les comités de la FFRandonnée, sous la coordination de la Commission Régionale Formation et son(sa) président(e).

6. Organisation pédagogique de la formation et contenus



Le volume horaire total de la formation est de 16 heures, dont 2 heures de formation à distance.

Les contenus de la formation Baliseur, en présentiel et/ou en formation à distance sont les suivants :

- ❖ La Fédération Française de la Randonnée Pédestre, les commissions CQI, place du balisage
- ❖ Création et vie des sentiers & itinéraires
- ❖ Réglementation, assurances
- ❖ Rôle du baliseur
- ❖ Outils et techniques du balisage, chartes
- ❖ Préparation, réalisation et compte-rendu de la mission
- ❖ Respect de l'environnement

7. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur
- Présentations et démonstrations
- Mises en situation lors des stages en présentiel
- Retour et partages d'expériences



8. Conditions de délivrance de la qualification

Une attestation de suivi de stage sera délivrée si le candidat a suivi l'ensemble de la formation.

9. Après la formation Baliseur ?

Le baliseur pourra compléter sa formation avec des modules complémentaires.

La formation Baliseur est la porte d'entrée des métiers du secteur Sentiers et Itinéraires, il pourra poursuivre vers des formations Collecteur, Aménageur, ainsi que celles permettant d'acquérir des compétences dans les missions liées aux outils numériques fédéraux.